



Accusee a tort de cheque falsifie par un emetteur

Par **rosvergnes**, le **09/01/2011** à **21:41**

Bonjour,

J ai vendu un collier à une bijoutiere pour 15000 eurs (3diamants de 1.20 carats g if). ce prix correspond à environ le prix d un diamant seulement !

la bijoutière m a fait 3 chèques à remettre à 3 mois d intervalle, dont le dernier de 12000 euros le 30/12.

je l'ai déposé en banque, ma banque m'a créditée (alors que je pensais qu'elle m appellerait peut être car le chèque etait souillé ...taches café !) mais rien, donc pas de souci.

après encaissement, la bijoutière à contacté sa banque et à fait opposition pour falsification en disant que le chèque était de 2000 euros et pas 12000 euros !

il n y a pas eu de falsification.

j'ai voulu porter plainte sur conseil de ma banque mais la police n'a pas pu sans être certaine que la bijoutière ne l'avait pas fait elle même .

ma banque ne sait pas si elle a porté plainte.

quoiqu'il en soit, je suis "volée" car on m a retiré les 12000 euros de mon compte et on m'a bloqué ma carte bleue !

je me sens salie et je ne comprends pas. que faire ? je suis spoliée et en plus je ne peux porter plainte ?

la banque avait elle le droit de reprendre cet argent, alors que le chèque n'avait pas montré de falsification à leurs yeux pour me le payer .

est ce que cette personne peut changer d avis sous un pretexte aussi grossier, alors qu'il n'y a aucune rature ni surcharge ni quoique ce soit, mis à part ces taches de café ?

pourquoi ne m'a t elle pas appelée pour me parler ? je n'arrive pas à la joindre.

lui ai envoyé un mail et elle n'a pas répondu.

en tout cas je suis impuissante à ce jour.

je vous remercie vraiment de m'aider. En plus je suis très malade, rayons tous les jours,

maman cancer dont je m'occupe aussi et profonde dépression chez psychiatre une fois par semaine pour garder la tête hors de l'eau.....pas envie de me battre et cette dame savait tout cela nous en avions parlé. je veux garder la tête haute et pas l'intention de ne pas porter plainte, pourquoi elle et pas moi ? je sais ce que j'ai vendu et elle m'a déjà 'escroquée" sur l'achat d'un bracelet il y a quelques mois....j'ai la preuve.
hélas, elle ne m'a pas fait de reçu du bijoux ni du prix qu'elle l'achetait....contrairement à ce qu'elle aurait dû faire, erreur ?
très sincères salutations. MERCI

Par **fabienne034**, le **10/01/2011** à **09:24**

il faut absolument écrire au procureur pour porter plainte

vous risquez si vous ne le faites pas une détention provisoire inutile

pour tout savoir sur la plainte au procureur:

<http://www.fbIs.net/recourspenaux1.htm>

Par **amajuris**, le **10/01/2011** à **10:58**

bjr,

bien entendu vous n'avez pas de document écrit prouvant la vente et son prix.

cdt